

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3740

5 décembre 2014

SOMMAIRE

Apaj Holding S.A.	179519	Jupiter Financial Investments S.A.	179480
Apaj Holding S.A., SPF	179519	KKH Capital S.à r.l.	179477
Arno Glass	179478	Lattes S.A.	179476
Arruba S.à r.l.	179479	LBA Technique S.A.	179477
Au Jardin de Pimpanicaille, société à res- ponsabilité limitée	179477	Leiton Holding S.A.	179476
Aviva Investors European Renewable Ener- gy S.A.	179478	Lion Shipping A.G.	179476
Cale Finance S.A.	179479	Maclanest S.à r.l.	179508
Cameron Lux BRL II Sàrl	179475	Maritime Holdings Lu S.à r.l.	179477
Capellen Services Sàrl	179476	MML Entreprises S.à r.l.	179481
Capitaine Private S.A. SPF	179479	MO Berlin HBF S.à r.l.	179486
Carpe Diem International S.A.	179475	Molux S.à r.l.	179484
CERE St. Lazare 1 S.à r.l.	179475	MS Gestion S.A.	179480
CERE St. Lazare 2 S.à r.l.	179475	Noble Drillships 2 S.à r.l.	179481
Chaufalux Consulting S.à r.l.	179474	Pavillon d'Asie S. à r.l.	179483
Coffee Company S.A.	179474	penola investo SIF management company S.A.	179478
Dokumenta S.A.	179518	Pixelixir S.A.	179483
EQUITY and LAW S.A.	179496	Planinvest S.à r.l.	179483
Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l.	179517	POLUX Luxembourg S.à r.l.	179482
Fixedil S.A.	179481	ProLogis Poland LXXXVI S.à r.l.	179520
Global Investments Lux S.A.	179481	Salamine S.A.	179493
Guardian Corporate Services S.à r.l.	179482	Scan Deutsche Real Estate Kiel GmbH ..	179491
H.R.G. Finances S.A.	179482	Smaccess SA	179474
IOIO S.A.	179479	Sof-10 Starlight 19 GBP S.à r.l.	179497
Ivanhoe Changsha Investments S.à r.l. ..	179480	STK S.A.	179474
JBG Luxembourg S.A.	179480	Wizart Invest S.A.	179474

Smaccess SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 93.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178006/10.

(140203633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

STK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 19.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178018/10.

(140203353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Chaufalux Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.000.

Les comptes annuels du 27.05.2013 au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178350/11.

(140204799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Coffee Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9409 Vianden, 1, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 159.842.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014178360/11.

(140205131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Wizart Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.948.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014178136/12.

(140203248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Carpe Diem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henry M.Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 144.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178339/10.

(140204328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

CERE St. Lazare 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 178.123.

L'adresse professionnelle du gérant, Monsieur Guy Harles, se trouve au:

14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

CERE St. Lazare 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014178345/13.

(140204362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

CERE St. Lazare 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 178.052.

L'adresse professionnelle du gérant, Monsieur Guy Harles, se trouve au:

14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

CERE St. Lazare 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014178344/14.

(140204361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Cameron Lux BRL II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 40.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 176.143.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 31 octobre 2014

1. Madame Cécile JAGER a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 31 octobre 2014.
2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gent (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec effet au 31 octobre 2014.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CAMERON LUX BRL II SARL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014178329/17.

(140204733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Lion Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 59.307.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014178616/11.

(140204936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Lattes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 100.542.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014178610/12.

(140204785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Leiton Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 99.523.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014178613/14.

(140205081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Capellen Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, Bei der Härewiss.
R.C.S. Luxembourg B 69.621.

EXTRAIT

En date du 12 novembre 2014, le transfert de parts sociales suivant a été effectué:

Delek Belgium BVBA a transféré l'unique part sociale qu'elle détenait dans la Société à Delek Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 103 Bei der Härewiss, L-1141 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B4427.

Suite à ce transfert, Delek Luxembourg S.à r.l. détient 500 parts sociales et devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014178337/17.

(140204650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Au Jardin de Pimpanicaille, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8013 Strassen, 10, rue Bellevue.

R.C.S. Luxembourg B 38.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176710/9.

(140202628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

KKH Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.779.090,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.320.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178597/10.

(140205150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

LBA Technique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 23.893.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014178611/14.

(140204663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Maritime Holdings Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.551.

Extrait des résolutions des associés de la Société du 20 Octobre 2014

Au 20 Octobre 2014, les associés ont pris la résolution suivante:

- Approuver la nomination d'Herve Marsot, né le 02 Octobre 1974 à Mulhouse, France, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugene Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 20 Octobre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)
- Julie K. Braun (gérant)
- Herve Marsot (gérant)

Luxembourg, le 20 Octobre 2014.

TCS II Investment Holding Company (offshore)

TCS II Opportunities Investment Holding Company (offshore) LLC

Signature

Référence de publication: 2014178635/21.

(140205175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Arno Glass, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 116.204.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 27 janvier 2014

Il a été décidé:

- de nommer Monsieur Luca Gallinelli en tant que Président du Conseil d'administration avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176677/12.

(140203048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

penola investo SIF management company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.428.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 14 juillet 2014, que l'Assemblée a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréée PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du Réviseur d'entreprises agréée prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176655/16.

(140202593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Aviva Investors European Renewable Energy S.A., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la gare.
R.C.S. Luxembourg B 161.875.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 1^{er} Septembre 2014, que:

- M. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Septembre 2014;

- Mme Supreetee Saddul, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Septembre 2014;

- M. Francesco Piantoni, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Septembre 2014;

- M. Jerome Petit, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que administrateur de la Société avec effet au 1^{er} Septembre 2014;

- le siège social de la Société a été transféré avec effet au 1^{er} Septembre 2014 du 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 16 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 1^{er} Septembre 2014:

- Emmanuel BABINET, Administrateur

- Francesco PIANTONI, Administrateur

- Jerome PETIT, Administrateur

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 13 Novembre 2014.

Référence de publication: 2014176679/26.

(140202491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

IOIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 123.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177695/9.

(140203437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Arruba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 10, rue Jean Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.806.

Die koordinierte Satzung vom 09/10/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 14/11/2014.

Me Cosita Delvaux
Notar

Référence de publication: 2014176704/12.

(140203086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Cale Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 99.373.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 novembre 2014

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration de la société les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de SOLERO S.A. en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette démission sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.
- décision a été prise de nommer Monsieur Jürgen FISCHER, demeurant professionnellement à 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat. La ratification de cette cooptation sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme
Pour la société

Référence de publication: 2014176767/16.

(140202602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Capitaine Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 154.376.

Par décision du Conseil d'administration du 06 octobre 2014:

KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné, avec effet immédiat, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CAPITAIN PRIVATE S.A. SPF; Monsieur Eric BREUILLE, 42 rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Baumann, démissionnaire.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour: CAPITAIN PRIVATE S.A. SPF
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2014176769/17.

(140202743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

JBG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 186.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177712/10.

(140203961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Jupiter Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 173.097.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JUPITER FINANCIAL INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014177721/10.

(140203744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

MS Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 102.560.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MS GESTION S.A.

Bureau Comptable et Fiscal

14 avenue de la Gare

L-9233 DIEKIRCH

Référence de publication: 2014178667/13.

(140204958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Ivanhoe Changsha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.341.

En date du 7 novembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé de nommer:

- Monsieur Daniel Boone, né le 28 janvier 1965 à Lille, France ayant pour adresse professionnelle 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de la Société, avec effet au 8 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Il est aussi à noter que Messieurs Jean-Jacques Josset et Jacob Mudde ainsi que Madame Jacqueline Kost, gérants de la Société, ont démissionné de leur poste de gérant avec effet au 8 novembre 2014.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- (i) Daniel Boone;
- (ii) Jean-Philippe Gachet;
- (iii) Louis Voizard.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014177673/21.

(140204210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Global Investments Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 154.481.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177622/9.

(140203594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

MML Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 123.191.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MML Enterprises S.à r.l.

Référence de publication: 2014178663/11.

(140204845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Fixedil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 90.168.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014177565/12.

(140204243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Noble Drillships 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.700.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.338.

EXTRAIT

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 31 octobre 2014, il a été décidé (i) de prendre acte de la démission de Monsieur Alan P. Duncan en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 octobre 2014 et (ii) d'approuver la nomination de Monsieur Andrew J. Strong, demeurant professionnellement au 19A Dorfstrasse, 6340 Baar, Suisse en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 octobre 2014 et pour une durée indéterminée.

Suite à cette décision, le conseil de gérance est dès lors composé comme suit:

- Monsieur David Dujacquier, demeurant professionnellement à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant;
- Monsieur Alan R. Hay, gérant, demeurant professionnellement à 64, Earth Close, bâtiment Landmark Square, étage Suite 3D, KY-KY1-1206 Grand Cayman, en tant que gérant; et
- Monsieur Andrew J. Strong, demeurant professionnellement au 19A Dorfstrasse, 6340 Baar, Suisse, en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014178672/22.

(140204332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

POLUX Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.066.022,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.701.

—
Par résolutions signées en date du 16 octobre 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 7A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg avec effet au 15 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178755/13.

(140204746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Guardian Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.991.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société tenue en date du 22 octobre 2014:

Le siège social de la Société est transféré au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2014.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014177605/15.

(140203499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

H.R.G. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 89.433.

—
- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 8 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1673 en date du 22 novembre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 20 octobre 2014 que:

- les mandats des membres du Conseil d'Administration suivants sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2020:

Aux postes d'administrateurs

- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

- Madame Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Au poste de commissaire aux comptes

- REVILUX S.A., société anonyme inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt

* est nommé au poste d'administrateur Madame Nadia PRINTZ, employée privée, demeurant professionnellement L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt en remplacement de Monsieur Lionel CAPIAUX. Le mandat de Madame Nadia PRINTZ prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour la société H.R.G. FINANCES S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014177636/26.

(140203160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pavillon d'Asie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 54, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.017.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178747/9.

(140205197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Planinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 159.620.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014178753/10.

(140204966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pixelixir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.752.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 15 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre, les actionnaires de la société PIXELIXIR S.A., susvisée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social, et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constatant que le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué, arrivent à échéance, elle décide de renouveler les mandats suivants:

- Monsieur Bert CEUPPENS, né le 26/04/1972 à Antsirabe (Madagascar), et demeurant à B-1840 Bruxelles, 32, rue du Kent,

- Monsieur Jean-Dominique QUINET, né le 15/02/1970 à Charleroi (Belgique), et demeurant à B-1030 Bruxelles, 197, chaussée de Helmet, et

- Monsieur Luc DE RIBEIRO, né le 19/12/1967 à Luxembourg, et demeurant à L-2330 Luxembourg, 134, boulevard e la Pétrusse.

Monsieur Luc DE RIBEIRO, prénommé, est également reconduit dans son mandat d'administrateur-délégué.

Pouvoir de signature: La société sera en toutes circonstances valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué. En cas d'engagement de la société tel que stipulé à l'article 9 ainsi qu'en cas de délégation de pouvoirs conformément à l'article 10, la signature de l' administrateur délégué sera obligatoirement requise.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué, sont renouvelés pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2020.

Deuxième résolution

L'Assemblée constatant que le mandat du commissaire aux comptes arrivant à échéance, elle décide de renouveler le mandat, de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890, comme commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2020.

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Référence de publication: 2014178752/35.

(140204709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Molux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 191.747.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, den dritten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Uwe MOLITOR, Speditionskaufmann, geb. am 11. März 1967 in Wittlich (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft in Andreasstrasse 76, D-54518 Altrich (Bundesrepublik Deutschland);

2) Die Gesellschaft CHRIKO S.à r.l., mit Sitz in 7, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven, eingetragen im Handelsregister Luxembourg, Sektion B, Nummer 168.329, andurch vertreten durch:

a) ihren technischen Geschäftsführer, Herrn Jul VAN APEREN, Speditionskaufmann, geb. am 13.11.1950 in Hoogstraten, (Belgien), wohnhaft in Wiezelo 51, B-2990 Wuustwezel

b) ihren administrativen Geschäftsführer, Herrn Rene EHRHARDT, Gesellschafter, geboren am 20. August 1977 in Koblenz (Deutschland), wohnhaft in Neustrasse 1, D-54533 Niederöfflingen

c) ihren administrativen Geschäftsführer, Herrn Christian KOLENDA, Gesellschafter, geboren am 30. August 1982 in Zweibrücken (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft in Merowingerstrasse 44, D-54293 Trier (Bundesrepublik Deutschland).

Welche Kompartenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „MOLUX S.à r.l.“ gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen, sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung von Transporten von Waren und Gütern aller Art sowie Personen zu Lande, zu Wasser und in der Luft sowie alle damit direkt oder indirekt verbundenen Nebenleistungen.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin, die Erbringung von allgemeinen Dienstleistungen und Verwaltungstätigkeiten.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Immobilien einschließlich Grundstücken und ähnlichen Rechten im In- und Ausland, für eigene und fremde Zwecke erwerben, in jeder Art verwerten und verkaufen. Die Gesellschaft kann jede Art von Immobilientransaktion auf eigene sowie auf fremde Rechnung ausführen.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven, (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundsiebzig Euro (EUR 25,-).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 6. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 9. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 10. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 11. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 12. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 15. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 16. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Gesellschaftsanteile wie folgt gezeichnet:

Herr Uwe MOLITOR, vorgeannt,	100 Anteile
CHRIKO S.à r.l., vorgeannt,	400 Anteile
Total:	500 Anteile

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neuhundertfünfzig Euro.

Beschlussfassung der Gesellschafter

Anschließend haben der eingangs erwähnten Kompartmenten, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft lautet: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.
 2. Herr Jul VAN APEREN, vorbenannt, wird zum technischen Geschäftsführer ernannt.
 3. Herr René EHRHARDT, Herr Christian KOLENDA und Herr Uwe MOLITOR, alle drei vorbenannt, werden zu administrativen Geschäftsführern ernannt.
 4. Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern, von denen eine die des technischen Geschäftsführers sein muss, vertreten und verpflichtet, vorbehaltlich der gegenseitigen Bevollmächtigungen.
- Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstands.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Uwe MOLITOR, Jul VAN APEREN, Rene EHRHARDT, Christian KOLENDA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2014. Relation GRE/2014/4346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014175534/123.

(140201202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

MO Berlin HBF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.169.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of November.

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(i) MOTEL ONE REAL ESTATE GMBH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), duly incorporated and validly existing under the laws of Germany, having its registered office at Tegernseer Landstraße 165, D-81539 Munich, Germany and registered with the Munich Regional Court (Amtsgerricht München) under number HRB 154790 holding 470 shares ("Motel One"); and

(ii) MR. DIETER MÜLLER, residing professionally at Tegernseer Landstraße 165, D-81539 Munich, Germany holding 30 shares (together with Motel One hereafter referred to as the "Shareholders")

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Said proxies signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by their proxyholder, have requested the notary to state as follows:

I. That the appearing parties, aforementioned, are currently the shareholders of the Company, duly incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 15 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 83, on 31 January 2007, page 3972, and which articles of association have been amended once pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, on 4 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2078, on 27 August 2008, page 99732 (the "Articles").

II. That the Company's share capital amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

III. That the Shareholders declare that they have full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agree to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to an amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) by the issuance of five hundred (500) new shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares").

2. Subscription and payment by the Shareholders to the New Shares by way of a contribution in cash.

3. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles in order to reflect the the increase of capital in the subscribed capital of the Company.

4. Approval of the transfer of the registered office, place of effective management and central place of administration from Luxembourg to Germany (the "Migration"), with effective date as at the date when the formalities to register the Company in Germany have been duly fulfilled (the "Effective Date") and effect the transfer of the registered office of the Company from 46A, Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to Tegernseer Landstraße 165, 81539, Munich, Germany;

5. Adoption of the new bylaws of the Company;

6. Approval of the continuance of the management of the Company as of the Effective date;

7. Granting of power(s) of attorney to any member of the new management of the Company, so that any of them by his own signature is entitled, acting on behalf of the Company, to execute any actions and steps which may be necessary for its registration in Germany;

8. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the Shareholders unanimously take the following resolutions:

First resolution

In order to put the Company in a position to be converted in a German private limited liability company (GmbH), as per the resolutions below, the Shareholders resolve to increase the subscribed capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to an amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) by the issuance of four hundred seventy (470) new shares to Motel One and thirty (30) new shares to Mr. Dieter Müller, all with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Shareholders according to the amount of new shares respectively issued to them, in a total amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) (the "Contribution").

Second resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Shareholders of the New Shares through the Contribution.

Evidence of the Contribution's Existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Third resolution

Pursuant to the above change of currency and increase of the subscribed capital of the Company, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

"**Art. 5.** The subscribed capital is set at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, which have been fully subscribed."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to approve the Migration. The registered office, place of effective management and central place of administration of the Company shall be set at Tegernseer Landstraße 165, 81539 Munich, Germany.

Pursuant to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and Germany, the Migration from the Grand Duchy of Luxembourg to Germany does not affect the legal continuance of the Company.

Fifth resolution

As a result of the Migration and under the condition (condition suspensive) of the registration of the present deed with the Regional Court Munich (Amtsgericht München), the Company shall operate in Germany under the name being "MO BERLIN HBF GMBH".

The Shareholders resolve to proceed to the amendment of the Articles so as to ensure that they comply with the requirements of German law.

This resolution is subject to the execution, filing and enactment of all legal formalities under German law.

A copy of the amended Articles shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authority in Germany.

Sixth resolution

Subject to the approval of the Migration by the relevant German authority, the Shareholders resolve that Mr. Philippe Weyland and Mr. Dieter Müller will remain the managers of the Company as of the Effective Date. In addition, the following persons shall be appointed as managing directors of the Company as of the Effective Date:

- Mr. Franz Wiessler, born on 20 May 1950 in Todtmoos, Germany and professionally residing in Tegernseer Landstraße 165, 81539 Munich, Germany;

- Mr. Daniel Müller, born on 12 August 1978 in Munich, Germany and professionally residing in Tegernseer Landstraße 165, 81539 Munich, Germany;
- Mr. Stefan Lenze, born on 7 August 1974 in Munich, Germany and professionally residing in Tegernseer Landstraße 165, 81539 Munich, Germany; and
- Mrs. Ursula Schelle-Müller, born on 23 October 1965 in Munich, Germany and professionally residing in Tegernseer Landstraße 165, 81539 Munich, Germany.

As a result, subject to the approval of the Migration by the relevant German authority, the managers of the Company shall be the following persons as of the Effective Date:

- Mr. Philippe Weyland;
- Mr. Dieter Müller;
- Mr. Franz Wiessler;
- Mr. Daniel Müller;
- Mr. Stefan Lenze; and
- Mrs. Ursula Schelle-Müller.

Seventh resolution

Subject to the approval of the Migration by the relevant German authority, the Shareholders resolve to grant powers of attorney to any member of the management of the Company, acting individually to carry out any action necessary or incidental in relation to the above taken resolutions and particularly to perform any action or deed necessary for the registration of the Company in Germany.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated approximately at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Folgend die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am sechsten November.

Vor dem unterzeichneten Maître Henri Hellinckx, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

(i) MOTEL ONE REAL ESTATE GMBH, eine deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in der Tegernseer Landstraße 165, D-81539 München, Deutschland, eingetragen beim Amtsgericht München unter der Registernummer HRB 154790 und Anteilseigner von 470 Gesellschaftsanteilen ("Motel One"); sowie

(ii) HERR DIETER MÜLLER, mit Berufsadresse in der Tegernseer Landstraße 165, D-81539 München, Deutschland, Anteilseigner von 30 Anteilen (zusammen mit Motel One nachfolgend bezeichnet als die "Gesellschafter").

hier vertreten durch Régis Galiotto, Notarfachangestellter, mit Berufsadresse in 101, rue Cents, L-1319 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund von privatschriftlichen Vollmachten.

Die Vollmachten, gezeichnet "ne varietur" durch den Bevollmächtigten der erschienen Personen und des unterzeichneten Notars, werden der vorliegenden Urkunde angehängt zur Registrierung.

Die erschienenen Personen, vertreten durch ihren Bevollmächtigten, baten den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen und vorbenannten Personen sind gegenwärtig die Gesellschafter der luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit dem Namen MO BERLIN HBF S.À R.L., und Gesellschaftssitz in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) Sektion B unter Nummer B 122.169 sind, gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 15. November 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 83, am 31 Januar 2007, Seite 3972 (die "Gesellschaft"), deren Satzung zum letzten Mal laut Urkunde, aufgenommen durch Maître Blanche Moutrier, Notar mit Amtssitz in Esch/Alzette abgeändert wurde und am 4 August 2008 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 2078, am 27 August 2008, Seite 99732 veröffentlicht wurde (der "Gesellschaftsvertrag").

II. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) und ist eingeteilt in fünf-hundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25) pro Gesellschaftsanteil.

III. Die Gesellschafter erklären, dass sie die Tagesordnung im Vorfeld zu der hiesigen Versammlung zur Kenntnis genommen haben und dass sie Einberufungsschreiben für hinfällig erklären und somit die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten ist.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. Beschluss über die Erhöhung des gezeichneten Gesellschaftskapitals um zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR), um es von seinem gegenwärtigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) auf fünfundzwanzigtausend Euro (25.000 EUR) zu erhöhen, durch die Ausgabe von fünf-hundert (500) neuen Gesellschaftsanteilen zu je fünfundzwanzig Euro (25 EUR) ausgestattet mit den selben Rechten und Pflichten wie die bereits ausgegebenen Gesellschaftsanteile (die "Neuen Gesellschaftsanteile");

2. Zeichnung und Einzahlung der Neuen Gesellschaftsanteile in bar durch die Gesellschafter;

3. Folgliche Abänderung des Artikels 5 der Satzung, um die Erhöhung des Gesellschaftskapitals zu reflektieren;

4. Beschluss über den Wechsel des Gesellschaftssitzes, des Ortes der effektiven Geschäftsführung und zentralen Ortes der Verwaltung von Luxemburg nach Deutschland (der "Grenzüberschreitende Formwechsel"), wirksam mit dem erfolgreichen Abschluss der Registrierung der Gesellschaft in Deutschland (das "Wirksamkeitsdatum") und Bewirkung des Transfers des Gesellschaftssitzes von 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg nach Tegernseer Landstraße 165, 81539, München, Deutschland;

5. Anpassung des neuen Gesellschaftsvertrages;

6. Beschluss über die Beibehaltung der gegenwärtigen Geschäftsführung mit dem Wirksamkeitsdatum;

7. Bevollmächtigung eines jeden geschäftsführenden Organs zur Vertretung der Gesellschaft, zur Unterzeichnung oder anderen Handlungen die notwendig sind für die Registrierung der Gesellschaft in Deutschland;

8. Verschiedenes.

V. Alsdann fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Um die Gesellschaft gemäß den untenstehenden Beschlüssen mit dem Mindestkapital einer deutschen GmbH auszustatten, beschließen die Gesellschafter, das gezeichnete Gesellschaftskapital um zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) zu erhöhen um es von seinen gegenwärtigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) auf fünfund-zwanzigtausend Euro (25.000 EUR) zu bringen durch die Ausgabe von vierhundsiebzig (470) neuen Gesellschaftsan-teilen an MO Berlin und dreißig (30) neuen Gesellschaftsanteilen an Herrn Dieter Müller, alle zu je fünfundzwanzig Euro (25 EUR), ausgestattet mit den selben Rechten und Pflichten wie die bereits ausgegebenen Gesellschaftsanteile und voll-ständig eingezahlt durch Bareinlagen der Gesellschafter, je nach der Anzahl der ausgegebenen neuen Gesellschaftsanteile, insgesamt zu zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR).

Zweiter Beschluss

Es wurde beschlossen, die Zeichnung und Einzahlung der Neuen Gesellschaftsanteile durch die Gesellschafter per Bareinlagen zu akzeptieren.

Beweis der Bareinlagen

Ein Beweis der Bareinlagen wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Dritter Beschluss

Gemäß den oben getroffenen Änderungen bezüglich der Erhöhung des Gesellschaftskapitals beschließen die Gesell-schafter die Abänderung des Artikels 5 der Satzung wie folgt:

“ **Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000 EUR) eingeteilt in tausend (1.000) Gesellschaftsanteile zu je fünfundzwanzig Euro (25 EUR), die vollständig eingezahlt wurden.”

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Grenzüberschreitenden Formwechsel. Der Gesellschaftssitz, Ort der effektiven Geschäftsführung und Ort der zentralen Verwaltung sollen nach Tegernseer Landstraße 165, 81539, München, Deutsch-land verlegt werden.

Gemäß den luxemburgischen Gesetzen und denen Deutschlands wird der Fortbestand der Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft durch den Grenzüberschreitenden Formwechsel nicht beeinträchtigt.

Fünfter Beschluss

Als Resultat des Grenzüberschreitenden Formwechsels und unter Suspensiveffekt (condition suspensive) der Regist-rierung der vorliegenden Urkunde beim Amtsgericht München soll die Gesellschaft unter der Firmierung "MO Berlin HBF GmbH" operieren.

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftsvertrag anzupassen, sodass dieser in Einklang steht mit den gesetzlichen Anforderungen in Deutschland.

Der obige Beschluss steht unter der Bedingung der Ausführung und Registrierung aller notwendigen rechtlichen Bedingungen nach deutschem Recht.

Eine Kopie des angepassten Gesellschaftsvertrages, welcher bei den zuständigen deutschen Behörden eingereicht wird, wird der vorliegenden Urkunde angehängt.

Sechster Beschluss

Unter der Voraussetzung der Wirksamkeitsbestätigung des Grenzüberschreitenden Formwechsels beschließen die Gesellschafter den Fortbestand der Mandate der Geschäftsführer Herrn Philippe Weyland und Herrn Dieter Müller, wirksam zum Wirksamkeitsdatum. Des weiteren sollen die folgenden Personen wirksam zum Wirksamkeitsdatum zu Geschäftsführern ernannt werden:

- Herr Franz Wiessler, geboren am 20. Mai 1950 in Todtmoos, Deutschland mit Berufssitz in Tegernseer Landstraße 165, 81539 München, Deutschland;
- Herr Daniel Müller, geboren am 12. August 1978 in München, Deutschland mit Berufssitz in Tegernseer Landstraße 165, 81539 München, Deutschland;
- Herr Stefan Lenze, geboren am 7. August 1974 München, Deutschland mit Berufssitz in Tegernseer Landstraße 165, 81539 München, Deutschland;
- Frau Ursula Schelle-Müller, geboren am 23. Oktober 1965 in München, Deutschland mit Berufssitz in Tegernseer Landstraße 165, 81539 München, Deutschland.

Unter der Voraussetzung der Bestätigung der Migration durch die deutschen Behörden sollen die folgenden Personen weiterhin als Geschäftsführer der Gesellschaft mit dem Wirksamkeitsdatum fungieren:

- Herr Philippe Weyland;
- Mr. Dieter Müller;
- Herr Franz Wiessler;
- Herr Daniel Müller;
- Herr Stefan Lenze;
- Frau Ursula Schelle-Müller.

Siebter Beschluss

Unter der Voraussetzung der Bestätigung der Migration durch die deutschen Behörden, beschließen die Gesellschafter, jedem neu ernannten Geschäftsführer Vollmacht zu erteilen, um einzeln etwaige notwendige Handlung vorzunehmen bezüglich der obig gefassten Beschlüsse und im Speziellen um etwaige Handlung im Bezug auf die Registrierung der Gesellschaft in Deutschland vorzunehmen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, die der Gesellschaft aufgrund der gegenwärtigen Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf zweitausend Euro (EUR 2.000,-).

Der unterzeichnete Notar, der des Englischen mächtig ist, erklärt, dass auf Verlangen der erschienenen Parteien die vorliegende Urkunde auf English mit anschließender deutschen Übersetzung aufgesetzt wurde. Im Fall der Unterscheidung der deutschen von der englischen Version soll die englische Version vorgehen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am zu Anfang des Dokuments bezeichneten Tag.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Personen, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. GALIOTTO und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52360. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 12. November 2014.

Référence de publication: 2014175533/246.

(140201174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Scan Deutsche Real Estate Kiel GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 184.822.

Im Jahre zweittausendvierzehn, den fünften September.

Vor mir, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

- SCAN DEUTSCHE REAL ESTATE HOLDING GMBH, ein Unternehmen wirksam nach dem Recht von Deutschland, mit Sitz in der Torstraße 138, D-10119 Berlin, Deutschland, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 94572 (der "Gesellschafter 1"), Besitzer von zwei hundert und fünfunddreißig Anteilen (235), jeder mit einem Nominalwert von ein hundert Euro (EUR 100), von den insgesamt zwei hundert und fünfzig (250) durch die Gesellschaft ausgegeben Anteilen (wie nachstehend definiert); und

- SCAN DEUTSCHE BETEILIGUNGSVERWALTUNGS GMBH & CO. KG, ein Unternehmen wirksam nach dem Recht von Deutschland, mit Sitz in der Torstraße 138, D-10119 Berlin, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRA 36379 B (der "Gesellschafter 2"), Besitzer von fünfzehn Anteilen (15), jeder mit einem Nominalwert von ein hundert Euro (EUR 100), von den insgesamt zwei hundert und fünfzig (250) durch die Gesellschaft ausgegeben Anteilen (wie nachstehend definiert), hier vertreten durch SCAN DEUTSCHE BETEILIGUNGSMANAGEMENT GMBH, ein Unternehmen wirksam nach dem Recht von Deutschland, mit Sitz in der Torstraße 138, D-10119 Berlin, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 95745 B;

Beide nachstehend die "Gesellschafter";

Hier vertreten durch Frau Solange Wolter-Schieres, beruflich ansässig in Luxemburg, aufgrund von zwei Vollmachten ausgestellt durch den Gesellschafter 1 am 20. August 2014 respektive durch den Gesellschafter 2 am 19. August 2014.

Jene Vollmachten, vom Bevollmächtigten der erschienen Personen und dem unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleiben der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigefügt.

Die Erschienen sind derzeit die Gesellschafter einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung bestehend in Luxemburg unter dem Namen SCAN DEUTSCHE REAL ESTATE KIEL GMBH, mit Sitz in der Torstraße 138, D-10119 Berlin, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Amtsgerichtsplatz 1, 14057 Berlin, Deutschland unter der Nummer HRB 96156 und mit Verwaltungssitz in 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 184.822 (die „Gesellschaft“) und mit Verlegung des Verwaltungssitzes nach Luxemburg gemäß notarieller Urkunde des unterzeichneten Notars vom 27. Dezember 2013, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C Nummer 1156 am 7. Mai 2014.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht geändert.

Die Tagesordnung hat den folgenden Inhalt (die „Tagesordnung“):

Tagesordnung

- 1) Erwägung des Verzichts auf Einberufung;
- 2) Abänderung des Gesellschaftszwecks und Änderung des Artikel 4 (Absatz 1) der Satzung der Gesellschaft um ihm den folgenden Inhalt zu geben:

“(1) Der Zweck der Gesellschaft ist das Halten (von Beteiligungen jeglicher Form an anderen inländischen oder ausländischen Gesellschaften, die Inhaberschaft, Verwaltung, Entwicklung und Management ihres Portfolios im eigenen Namen, auf eigene Rechnung, nicht als Dienstleistung für Dritte. Die Gesellschaft kann außerdem Anteile an Personengesellschaften halten, auch in der Rolle einer persönlich haftenden Gesellschafterin.”

- 3) Löschung und Aufhebung des Artikel 8 der Satzung der Gesellschaft, und Ummummerierung der nachfolgenden Artikel der Satzung der Gesellschaft.

- 4) Sonstiges.

Auf Basis dieser Tagesordnung fassen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Aufgrund dessen, dass das gesamte Kapital der Gesellschaft anlässlich dieser außerordentlichen Versammlung der Gesellschafter vertreten ist, beschließen die Gesellschafter auf die Einberufung zu verzichten da sie sich als rechtmäßig einberufen erachten und erklären vollständige Kenntnis über die ihnen im Voraus mitgeteilte Tagesordnung zu haben.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu ändern und Artikel 4 (Absatz 1) der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

“(1) Der Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Form an anderen inländischen oder ausländischen Gesellschaften, die Inhaberschaft, Verwaltung, Entwicklung und Management ihres Portfolios im eigenen Namen, auf eigene Rechnung, nicht als Dienstleistung für Dritte. Die Gesellschaft kann außerdem Anteile an Personengesellschaften halten, auch in der Rolle einer persönlich haftenden Gesellschafterin.”

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen Artikel 8 der Satzung der Gesellschaft zu löschen und aufzuheben. Daraus ergibt sich, dass die Gesellschafter beschließen, den gegenwärtigen Artikel 9 in Artikel 8, den gegenwärtigen Artikel 10 in Artikel 9 und den gegenwärtigen Artikel 11 in Artikel 10 umzunummerieren.

Der unterzeichnete Notar, der die englische und deutsche Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Personen in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer englischen Fassung; auf Wunsch der erschienenen Personen soll die deutsche Fassung im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und deutschen Version die maßgebliche Fassung sein.

Worüber diese Urkunde, am Datum wie eingangs erwähnt, in Luxemburg angefertigt wurde.

Und nach der Vorlesung an den Vollmachtnehmer der erschienenen Personen, hat derselbe mit Uns, dem Notar, die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Follows the English version

In the year two thousand fourteen, on the fifth day of September.

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

- SCAN DEUTSCHE REAL ESTATE HOLDING GMBH, a company validly existing under the laws of Germany, having its registered office at Torstraße 138, D-10119 Berlin, Germany and registered with Handelsregister B des Amtsgericht Charlottenburg under number HRB 94572 (the “Shareholder 1”), holder of two hundred and thirty-five (235) shares, with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, out of the two hundred and fifty (250) shares issued by the Company (as defined below), and

- SCAN DEUTSCHE BETEILIGUNGSVERWALTUNGS GMBH & CO. KG, a company validly existing under the laws of Germany, having its registered office at Torstraße 138, D-10119 Berlin, Germany and registered with Handelsregister des Amtsgericht Charlottenburg under number HRA 36379 B (the “Shareholder 2”), holder of the remaining fifteen (15) shares, with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, out of the two hundred and fifty (250) shares issued by the Company (as defined below) which is represented by SCAN DEUTSCHE BETEILIGUNGSMANAGEMENT GMBH, a company validly existing under the laws of Germany, having its registered office at Torstraße 138, D-10119 Berlin, Germany and registered with Handelsregister des Amtsgericht Charlottenburg under number HRB 95745 B;

together referred hereafter as the “Shareholders”;

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, notary’s clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given respectively by the Shareholder 1 on 20 August, 2014 and by the Shareholder 2 on 19 August 2014.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are currently the shareholders of a private limited liability company existing in Luxembourg under the name of SCAN DEUTSCHE REAL ESTATE KIEL GMBH, having its registered office at Torstraße 138, D-10119 Berlin, Germany, registered with the Handelsregister des Amtsgericht Berlin (Charlottenburg), Amtsgerichtsplatz 1, 14057 Berlin, Germany under file number HRB 96156, and its place of central administration at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 184.822 (the “Company”) and migrated to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 27, 2013, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1156 on May 7, 2014. The Company’s articles of association have not been amended since.

That the agenda of the meeting is the following (the “Agenda”):

Agenda

- 1) Consider waiving the convening notice;
- 2) Amendment of the corporate purpose of the Company and subsequent amendment of Article 4.1 of the articles of association of the Company to give the following content:

“(1) The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other national or foreign companies, the ownership, administration, development and management of its portfolio in its own name, for its own account, not as a service for third parties. The Company may also hold interests in partnerships, including the role of a general partner.”
- 3) Deletion and removal of Article 8 of the articles of association of the Company, and renumbering of the subsequent articles of the articles of association of the Company;
- 4) Miscellaneous.

That, on basis of the agenda, the Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present extraordinary general shareholders' meeting, the Shareholders waive the convening notice, as they consider having been duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve, by way of a special resolution, to modify the corporate purpose of the Company and to amend Article 4.1 of the Company's articles of association so that it will henceforth read as follows:

“(1) The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other national or foreign companies, the ownership, administration, development and management of its portfolio in its own name, for its own account, not as a service for third parties. The Company may also hold interests in partnerships, including the role of a general partner.”

Third resolution

The Shareholders resolve to delete and remove Article 8 of the Company's articles of association. As a consequence, the Shareholders resolve to renumber the current Article 9 into Article 8, current Article 10 into Article 9, and current Article 11 into Article 10.

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in German followed by an English translation and on the request of the same appearing parties in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: S. WOLTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42674. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 11. November 2014.

Référence de publication: 2014174897/142.

(140200364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Salamine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.659.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept octobre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de sa consoeur empêché, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SALAMINE S.A., ayant son siège social à 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 90.659 (la «Société»),

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 154 du 13 février 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mr Gianpiero SADDI, clerk de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le Président désigne comme secrétaire Mr Carlo MARINO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Gianpiero SADDI, précité.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est

régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent acte, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente l'assemblée est le suivant:

1. Remplacement des 310 actions représentatives du capital social par 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à attribuer à l'actionnaire unique;

2. Instauration d'un capital autorisé de EUR 15.000.000,00 (quinze millions d'Euros) représenté par 483.870.967 actions sans désignation de valeur nominale, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 27 octobre 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au conseil d'administration afin de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

3. Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, en vue de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 1,000,000 (one million) shares without indication of a nominal value.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 15,000,000 (fifteen million Euro) to be divided into 483,870,967 shares without indication of a nominal value.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 27 October 2019, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 1.000.000 (un million) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) qui sera représenté par 483.870.967 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 27 octobre 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en

espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

5. Divers.

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer les 310 actions représentatives du capital social par 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et de les attribuer à l'actionnaire unique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 15.000.000,00 (quinze millions d'Euros) représenté par 483.870.967 actions sans désignation de valeur nominale,

avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de 5 ans prenant fin le 27 octobre 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au conseil d'administration afin de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et décide d'autoriser le Conseil d'Administration à faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et à faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article cinq des statuts, version anglaise et traduction française, est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 1,000,000 (one million) shares without indication of a nominal value.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 15.000,000 (fifteen million Euro) to be divided into 483,870,967 shares without indication of a nominal value.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 27 October 2019, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Traduction française

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 1.000.000 (un million) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) qui sera représenté par 483.870.967 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 27 octobre 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1750.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, C. Marino et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2014. Relation: LAC/2014/51603. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174918/173.

(140200208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

EQUITY and LAW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 33.984.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014177547/12.

(140203553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Sof-10 Starlight 19 GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.604.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of the month of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186 115 and with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on October 30th, 2014.

The proxy signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “SOF-10 Starlight 19 GBP S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company’s board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company’s purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at thirteen thousand Pound Sterling (GBP 13,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-six Pound Sterling (GBP 26), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Manager(s).**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time ad nutum (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

Art. 8. Powers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by SOF-10 Lux Master Co S.à r.l. prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 13,000 (thirteen thousand Pound Sterling) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

The amount of GBP 13,000 (thirteen thousand Pound Sterling) corresponds to the amount of 16,571.76 EUR (sixteen thousand five hundred seventy-one Euro and seventy-six Cent) according to the exchange rate published on XE.COM on October 31st, 2014.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set at three (3) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg;

(ii) Mr. Julien PETITFRERE, born in Thionville (France) on March 17, 1981, with professional address at 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg;

(iii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America.

Second resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un octobre,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186 115 et avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 30 octobre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 Starlight 19 GBP S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille Livres Sterling (GBP 13.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-six Livres Sterling (GBP 26), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

Art. 10. Représentation.

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

11.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La somme de GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) correspond à la somme de EUR 16.571,76 (seize mille cinq cent soixante et onze Euros et soixante-seize Cent) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 31 octobre 2014.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg,

(ii) M. Julien PETITFRERE, né à Thionville (France) le 17 mars 1981, avec adresse professionnelle au 3, rue W.A. Mozart, L-2166 Luxembourg,

(iii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2014. LAC/2014/51232. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174111/600.

(140198705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Maclanest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 191.671.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente octobre,

Par devant Maître Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MACLANYS, une société anonyme constituée selon les lois de Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec numéro d'immatriculation B 187.069,

Représentée par Sofia DRAKOU, avocate, résidant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «MACLANEST S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir directement ou indirectement dans des biens immobiliers et dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut participer à l'administration de sociétés appartenant au même groupe.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.
- Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.
- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. La classe de gérant A sera composée de résidents du Luxembourg. Toute référence dans les Statuts aux gérants, sans mention de leur classe, désignera les gérants de toutes classes.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que (i) si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et (ii) si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, incluant le vote d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

MACLANYS, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1000,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Arnaud SAGNARD, avocat, né le 18 novembre 1976 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 30 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg;
 - Mme Mélanie SAUVAGE, avocate, née le 2 juillet 1980 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 30 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg;
2. Le siège social de la Société est établi au 30 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une traduction anglaise et que, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of October.

Before us, Maître Arrensdorff, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- MACLANYS, a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187.069,

here represented by Sofia DRAKOU, lawyer, residing professionally in L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 23th of October 2014.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "MACLANEST S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and

persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments or invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. It may also participate in the management of companies belonging to the same group.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed by class A managers and class B managers. The class A shall be composed by Luxembourg resident managers. Any reference in the Articles to the managers, without mention of their class, shall mean the managers of any class.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only (i) if a majority of its members is present or represented and (ii) if at least one class A manager and one class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers

and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

MACLANYS, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500,-).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500,-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1000,-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- M. Arnaud SAGNARD, attorney at law, born on November 18, 1976 in Paris, France, residing professionally at 30, bd Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg City; and

- Mrs Mélanie SAUVAGE, attorney at law, born on July 2, 1980 in Paris, France, residing professionally at 30, bd Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg City;

2. The registered office of the Company is set at 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in French, followed by an English version and, in case of divergences between the English text and the French text, the French text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Signé: DRAKOU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2014. Relation: LAC / 2014 / 51111. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174747/491.

(140199999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.904.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, en abrégé «DTT» une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de de Neudorf, R.C.S. Luxembourg numéro B 60927, représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg numéro B 67904, constituée sous la dénomination de FIDUCIAIRE GENERALE DE Luxembourg S.A. suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 195 du 23 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés à deux reprises suivant actes reçus par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage: en date du 8 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 334 du 11 mai 1999 et en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 779 du 25 octobre 2000, puis suivant un acte sous seing privé en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 1093 du 17 juillet 2002 et enfin suivant quatre actes reçus par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage: en date du 30 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 750 du 16 mai 2002, en date du 24 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1271 du 1^{er} décembre 2003, en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 580 du 5 juin 2004 et en date du 1^{er} juin 2011, publié au Mémorial C, numéro 1527 du 11 juin 2011 (la «Société»).

La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification du second alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.
2. Adaptation de l'article 2 de la traduction des statuts de la Société.
3. Modification du troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société.

Que la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le second alinéa de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social de la Société pour le remplacer par le texte suivant:

«Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales ou industrielles ainsi que toute transaction relativement à ses biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.»

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la prédite modification, l'associé unique décide d'adapter l'article 2 des statuts de la Société qui aura dès lors la teneur suivante:

Art. 2. Objet. «La Société a pour objet l'exécution de tous mandats d'expertises comptables, économiques et financières, de révision et de fiscalité ainsi que toutes activités, y compris toutes opérations mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à la profession d'expert-comptable, de réviseur d'entreprises, d'expert fiscal ou à celle de conseil économique ainsi que des activités de domiciliation.

Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales ou industrielles ainsi que toute transaction relativement à ses biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.»

Troisième résolution

Afin de tenir compte de la prédite modification, l'associé unique décide également d'adapter l'article 2 de la traduction des statuts de la Société en anglais relatif à l'objet social qui aura dès lors la teneur suivante:

Art. 2. Object. "The object of the company is the provision of services relating to accounting, tax, business and financial matters, together with audit and commercial, administrative and technical organisational consulting services. It may conduct all and any transactions in real estate or movable property as may bear relation, whether directly or indirectly, to the professions of audit, accountancy, tax, business or financial advice and organisational consulting, together with the provision of registered office services. The Company may participate in the setting-up, the development, the management and the control of any entity or firm.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public.

The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further place as collateral, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de remplacer les termes «signature individuelle de chacun d'entre eux» par les termes «signature individuelle de l'un d'entre eux» au troisième alinéa de l'article 11 des statuts (version française), relatif aux pouvoirs du/des gérants afin que cet alinéa qui aura dès lors la teneur suivante:

«Envers les tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un d'entre eux.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à EUR 1.200.-

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/51083. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174550/100.

(140199564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Dokumenta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 32.927.

Les comptes annuels du 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178409/9.

(140204768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

**Apaj Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Apaj Holding S.A., SPF).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 61.392.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf octobre,
Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial «APAJ HOLDING S.A., SPF», ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.392, constituée suivant acte notarié en date du 17 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 54 du 23 janvier 1998 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 870 du 2 mai 2011.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole SABINOT, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie ARPEA, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Abandon du statut de «Société de gestion de patrimoine familial» tel que prévu par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2. Changement de la dénomination de la société en «APAJ HOLDING S.A.» et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

4. Révision des statuts en vue de la suppression de toute référence à la SPF et notamment de l'article 5 ainsi que de l'article 18 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de «Société de gestion de patrimoine familial» tel que prévu par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en «APAJ HOLDING S.A.» et par conséquent de modifier le premier paragraphe et de supprimer le dernier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «APAJ HOLDING S.A.»»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer toute référence à la SPF et par conséquent de supprimer le troisième paragraphe de l'article 5 et de modifier l'article 18 des statuts de la Société, ce dernier aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MANCIOCCHI, C. SABINOT, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2014. LAC / 2014 / 50906. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Référence de publication: 2014174322/99.

(140199800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

ProLogis Poland LXXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014179374/9.

(140205367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.
